



MUNICIPALITE  
DE  
1613 MARACON

Maracon, le 31 août 2023

## **PREAVIS MUNICIPAL NO. 07/2023 concernant une demande de crédit de CHF 207'020.00 pour la rénovation et l'amélioration du temple de Maracon**

---

Au Conseil général  
De Maracon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. *Situation à ce jour***

Le temple de Maracon est à disposition des habitants de notre commune, pour toute célébration religieuse. Connu loin à la ronde, il accueille également le Noël communal ainsi que des concerts ceci en raison de sa forme architecturale particulière qui lui donne une qualité acoustique.

Rénovée en 1982, l'ensemble est encore en bon état. Néanmoins, le clocher donne des signes de fatigue : son crépi synthétique se détériore rapidement.

De plus, en raison de cultes plus distants, la Municipalité est confrontée à des problèmes d'humidité, principalement en hiver.

### **2. *Projet***

Depuis quelques années, la Municipalité étudie des solutions pour garantir la pérennité de ce bâtiment, bicentenaire l'année dernière. Des contacts ont déjà été pris avec l'administration cantonale de protection des monuments historiques afin de partir sur des bases saines.

Après étude, la rénovation du crépi du clocher sonne comme une évidence, suivi par l'entretien de sa charpente.

Pour limiter l'humidité, la Municipalité planche sur la pose d'un puit canadien, conduites profitant de la température terrestre, permettant une ventilation naturelle et permanente.

### **3. Organisation des travaux**

Si le projet est accepté par le Conseil Général, les travaux seront réalisés début 2024.

### **4. Estimation des couts**

Façade du clocher, rénovation du crépi, pose de l'échafaudage	78 500.00
Entretien de la porte entrée (peinture, entretien des ferrements)	1 300.00
Traitement des molasses des tablettes des baies du clocher	3 700.00
Entretien de l'avant-toit sur la porte de l'entrée	1 200.00
Entretien du crépi de la façade du cœur avec pose échafaudage	33 000.00
Peinture des avant-toits (berceaux en lambris du cœur)	2 700.00
Traitement des molasses des baies du cœur	3 400.00
Traitement de l'humidité à l'intérieur de l'église	6 600.00
Traitement de la charpente du clocher	20 000.00
Creuse pour puits canadiens	2 400.00
Fourniture tuyaux pour puits canadiens	500.00
Percements des murs de façade (passage de conduites)	2 400.00
Dépose et repose des bancs	1 200.00
TVA	12 600.00
Reserve (environ 25%)	37'520.00
<b>TOTAL</b>	<b>207'020.00</b>

### **5. Financement et amortissement**

Les investissements prévus sur le temple de Maracon ont été soumis au Conseil de Paroisse et acceptés par la Régie paroissiale lors de la rencontre intercommunale de juin 2023. L'amortissement et les intérêts, de même que les frais encourus par la gestion du bâtiment seront mutualisés entre les deux communes et les trois églises au prorata des paroissiens.

#### Demande de crédit

En regard de ce qui précède, la municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 207'020.00.

#### Amortissement :

Selon les règles de la comptabilité des communes, cet investissement sera amorti sur 30 ans maximum. Ce qui représentera une charge au compte de fonctionnement de l'ordre de CHF 6'900.00 dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.

Il va sans dire que l'amortissement du prêt en cours dû par CHF 5'000.00, ainsi que les intérêts, feront également partie du décompte annuel selon convention du 05 décembre 2012.

Le financement se fera par emprunt bancaire ou par trésorerie courante, selon les disponibilités communales.

## 6. Dispense d'enquête

Ce projet d'entretien ne demandant pas de mise à l'enquête, et étant en zone d'utilité publique sera soumis à une autorisation municipale dès acceptation du dossier par le Conseil général.

## 7. Conclusion


Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE MARACON

- vu le préavis municipal no. 07/2023 du 31 août 2023 ;
- ouï le rapport de la commission des bâtiments ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'accepter la rénovation et l'amélioration du temple de Maracon ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 207'020.00 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par emprunt bancaire ou par trésorerie courant, selon les disponibilités communales.

Le Syndic  
  
Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire  
  
Catherine Gaillard

**Municipal responsable : Marc Visinand, municipal en charge des bâtiments**